

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2023-0061</b></p> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;"><b>07 AVRIL 2023</b></p>
<p><b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b></p> <p><b>BUDGET MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2023, à l'Espace Jean Latrobe –Salle Carignan située Rue du Château à Ortaffa 66560, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN donne procuration à Nicolas GARCIA, Martine JUSTO donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Vincent NETTI donne procuration à Grégory MARTY, Samuel MOLI donne procuration à Gilbert CRITELLI.

**Étaient absents :**

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres présents : 34

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 45

**Secrétaire de Séance :**

Raymond PLA

**Monsieur le Président expose :**

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2022 – BUDGET MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCL, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2022 du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 298 349.91-€, après prise en compte des restes à réaliser. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs : 200 228.30-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 98 121.61-€

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité (43 POUR soit 33 présents et 10 procurations) des membres présents et représentés,**

**Constate** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris pour l'année 2022,

**Approuve** le compte administratif 2022 du budget MAISON DE SANTÉ DE CERBÈRE lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET MAISON DE SANTE CERBERE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		175 412,23 €		131 175,31 €		306 587,54 €
Opérations de l'exercice	48 051,77 €	72 867,84 €	59 822,23 €	36 768,53 €	107 874,00 €	109 636,37 €
<b>TOTAUX</b>	<b>48 051,77 €</b>	<b>248 280,07 €</b>	<b>59 822,23 €</b>	<b>167 943,84 €</b>	<b>107 874,00 €</b>	<b>416 223,91 €</b>
Résultats de clôture		200 228,30 €		108 121,61 €		308 349,91 €
Restes à réaliser			10 000,00 €		10 000,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>200 228,30 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>108 121,61 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>308 349,91 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>200 228,30 €</b>		<b>98 121,61 €</b>		<b>298 349,91 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/04/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes

Raymond PLA



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**